

Invitation d'enseignants-chercheurs et de chercheurs - année 2020

Calendrier de l'appel à candidatures	
Publication de l'appel	22 juillet 2019
Date limite de réponse	3 octobre 2019 minuit
Date de publication des résultats	25 novembre 2019
Date possible de début de séjour	15 janvier 2020
Date limite de fin de séjour	14 décembre 2020

Objet de l'appel à candidatures et durée des séjours

Comme chaque année, la Communauté d'universités et établissements Université Paris-Est (UPE) invite des enseignants-chercheurs et des chercheurs de renommée internationale résidant à l'étranger. L'objet est une des deux actions suivantes ou leur combinaison :

- **action n°1** : contribuer à des projets de recherche ou de formation communs et les enrichir au sein d'une unité de recherche, et délivrer au moins une conférence inaugurale ; le séjour doit durer au minimum un mois et éviter les périodes de fermeture des établissements ;
- **action n°2** : assurer un cours de haut niveau d'un minimum de quinze heures destiné aux doctorants d'UPE, à leurs encadrants et à leur communauté scientifique sur l'un des deux sites principaux d'UPE (Cité Descartes, Créteil/Maisons-Alfort) ; le séjour doit durer au minimum deux semaines et éviter les vacances scolaires ;
- **les projets combinant les deux actions sont éligibles et seront favorisés** ; dans ce cas, le séjour doit durer au minimum un mois et éviter les vacances scolaires ;
- le séjour a lieu au cours de l'année 2020 et n'est pas fractionnable.

La conférence inaugurale et le cours peuvent être prononcés en français ou en anglais.

Les deux universités membres d'UPE (l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) et l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM)) invitent aussi des enseignants-chercheurs et chercheurs étrangers en vue de soutenir les partenariats scientifiques internationaux, dans le cadre d'appels à candidatures lancés par chacune des universités à la fin de l'année 2019 ou au cours du premier semestre 2020.

Modalités de financement

UPE alloue de quinze à vingt allocations forfaitaires selon les dispositions suivantes :

- le montant de l'indemnité nette est de 6 800 € pour l'action n°1, de 3 400 € pour l'action n°2, de 8 500 € pour les projets combinant les deux actions ;
- la personnalité invitée prend en charge ses frais de séjour et de déplacements à l'aide de l'allocation forfaitaire ;
- pour le même séjour, l'allocation ne peut pas être cumulée avec une allocation d'une autre action incitative d'UPE (Labex notamment) ou d'un membre d'UPE.

Critères de sélection

Les personnalités doivent satisfaire aux critères suivants :

- résider à l'étranger ;
- avoir une notoriété dans leur domaine (publications, H index, autres indicateurs de reconnaissance scientifique...);
- (*action n°1*) développer les relations avec l'unité de recherche d'accueil et lui apporter une valeur ajoutée : enjeu scientifique, complémentarité des compétences, apport de connaissances nouvelles et d'innovations, structuration d'une collaboration durable, réponse à un appel à projets européen ou international... ;
- (*action n°2*) intervenir dans les domaines clés d'une école doctorale ou transverse à deux écoles doctorales ; être capable de toucher le public des doctorants et de leur communauté scientifique ; le projet décrira précisément les dates prévues, l'audience effective visée et le contenu de l'enseignement dispensé (objectifs pédagogiques, organisation, contenu, modalités pédagogiques, durée réelle... ;
- apporter une valeur ajoutée pour UPE, originale et significative, selon au moins un des aspects suivants : (a) s'inscrire dans l'un des deux pôles thématiques d'UPE : *santé et société - ville, environnement et leurs ingénieries* ou sur un sujet transversal aux deux pôles ; (b) relever des champs des sciences humaines et sociales ou des mathématiques et STIC.

Modalités de candidature

Le dossier de candidature, établi en français ou en anglais **selon le formulaire joint**, comprend :

1. le projet de visite, qui présente les objectifs et les résultats attendus, et la façon dont les critères ci-dessus sont remplis ; le nom et les références de la personnalité invitée et du scientifique invitant sont indiqués (préciser l'affiliation et l'adresse électronique de chacun) ;
2. le CV de la personnalité invitée ;
3. l'avis du directeur de l'unité de recherche qui accueillera la personne invitée.

Les demandes pour l'année 2020 sont à transmettre par voie électronique à l'**école doctorale** concernée avant le **3 octobre 2019 minuit** :

- Agriculture, Biologie, Environnement, Santé, ed-abies@univ-paris-est.fr
- Cultures et Sociétés, ed-cs@univ-paris-est.fr
- Mathématiques et STIC, ed-mstic@univ-paris-est.fr
- Organisation, Marchés, Institutions, ed-omi@univ-paris-est.fr
- Santé publique, ed-sp@univ-paris-est.fr
- Sciences, Ingénierie et Environnement ed-sie@univ-paris-est.fr
- Sciences de la Vie et de la Santé ed-svs@univ-paris-est.fr
- Ville, Transports et Territoires, ed-vtt@univ-paris-est.fr

Le classement de chaque école doctorale est transmis au Département des études doctorales pour le 14 novembre 2019. Sur cette base, l'attribution des bourses est arrêtée par le président d'UPE sur proposition du **conseil de la formation doctorale réuni le 22 novembre 2019**.

Modalités d'accueil : voir fiche jointe